

Table des matières

1. L'état des lieux des ingénieurs et scientifiques (en France)	3
1.1 Rappel de la définition des Ingénieurs et Scientifiques	3
1.2 L'intérêt de se regrouper (<i>l'union fait la force</i>)	3
1.3 La puissance de notre représentativité (<i>1 million d'I&S représentant une frange importante de la population et encore plus importante d'électeurs</i>)	4
1.4 Notre «rayonnement et champs d'actions» (<i>ce sont tous les secteurs de l'économie et de la modernité</i>)	4
2 La structure d'IESF	6
2.1 Les 6 objectifs d'IESF/métiers	6
2.2 Les 8 moyens actuels.....	7
2.3 Conclusion.....	7
3 La problématique d'IESF	8
4 Les différents axes de développements.....	9
4.1 La reconnaissance par les pouvoirs publics.....	9
4.2 Autres options possibles d'évolutions.....	10
4.3 Préparer la mutation de la fédération des associations vers une structure unique (un ordre IESF ?).....	10
5 Questionnaire pour mesurer la position de chacun et d'orienter la démarche d'IESF.....	12
5.1 Sur les 6 objectifs.....	12
5.2 Sur les 8 moyens	12
5.3 Autres suggestions proposées.....	12

1. L'état des lieux des ingénieurs et scientifiques (en France)

1.1 Rappel de la définition des Ingénieurs et Scientifiques

Le dictionnaire Larousse indique qu'un ingénieur est une « personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives, en vue de créer, organiser et diriger les travaux qui en découlent ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre ». Plus généralement, les ingénieurs et scientifiques ont une approche rationnelle, cohérente et structurée de par leur formation et sont amenés à traiter des problèmes complexes.

Au quotidien, l'exercice de la profession d'ingénieur concerne tous les secteurs d'activité et nécessite : compétence, responsabilité, sens de l'éthique et de l'engagement social d'où l'obligation de structurer un cadre général et un mode de fonctionnement universel.

1.2 L'intérêt de se regrouper (*l'union fait la force*)

La nature humaine, voire la plupart des êtres vivants éprouvent souvent le besoin de se regrouper pour échanger, se développer, se protéger, d'être complémentaires et solidaire, pour se sentir plus fort et pour mieux se défendre ou pour mieux attaquer... Les raisons de ces regroupements d'individus sont multiples : soit physiques, soit territoriaux, soit sportifs, soit politiques, soit syndicaux, soit fonctionnels...

Pour ces derniers sujets fonctionnels, il peut s'agir de confréries, de corporations ou d'un ordre. C'est donc parfaitement naturel et ce ne peut être qu'un avantage de se mettre ensemble pour partager ses idées et ses actions à la condition expresse d'assurer une gestion saine et positive.

Il existe en France plusieurs « ordres professionnels » sur les filières juridiques et judiciaires (avocats, huissiers, notaires), sur la santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, infirmiers,...), sur les techniques et le cadre de vie (architectes, experts comptable, vétérinaires). Plus des 2/3 reconnaissent l'intérêt de leur ordre ; permettant entre autre de garantir une certaine déontologie, de donner de la « considération », d'assurer une bonne information, de défendre les intérêts de la profession et d'être un interlocuteur crédible et de référence avec les pouvoirs publics.

C'est donc une force incontestable avant de penser à ses « contraintes ».

A noter par ailleurs qu'il existe 41 ordres professionnels différents au Québec... et celui des ingénieurs introduit les notions suivantes :

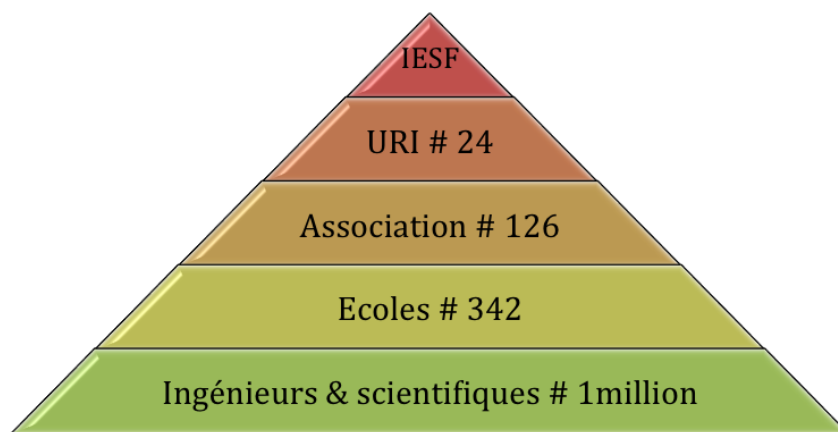
- ❖ **Valeurs** : intégrité, rigueur, responsabilité, cohérence et accessibilité.
- ❖ **Objectifs** : organisme rassembleur, être une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en matière de génie (mécanique, électrique...).
- ❖ **Orientations** : encadrement de la profession, contribution de la profession aux débats de sociétés et à la vie sociale, développement organisationnel et gouvernance de l'ordre.
- ❖ **Actions stratégiques** :
 1. Agir auprès des différents milieux de la pratique de certaines spécialités,
 2. Participer à l'évolution de la profession,
 3. Se préoccuper de la fonction de base de l'ingénieur,

4. Veiller à ce que les ingénieurs maintiennent et développent leur compétence par une formation continue,
5. Promouvoir et encadrer le développement professionnel des membres (savoir, savoir-faire, savoir-faire-faire, savoir-être)
6. Valoriser et promouvoir la profession,
7. Contribuer aux débats de société en faisant valoir l'intérêt public.

Les regroupements représentent donc une véritable force et opportunité, en aucun cas nous ne devons rejeter cette idée d'unir nos forces, nos valeurs et nos potentialités.

1.3 La puissance de notre représentativité (1 million d'I&S représentant une frange importante de la population et encore plus importante d'électeurs)

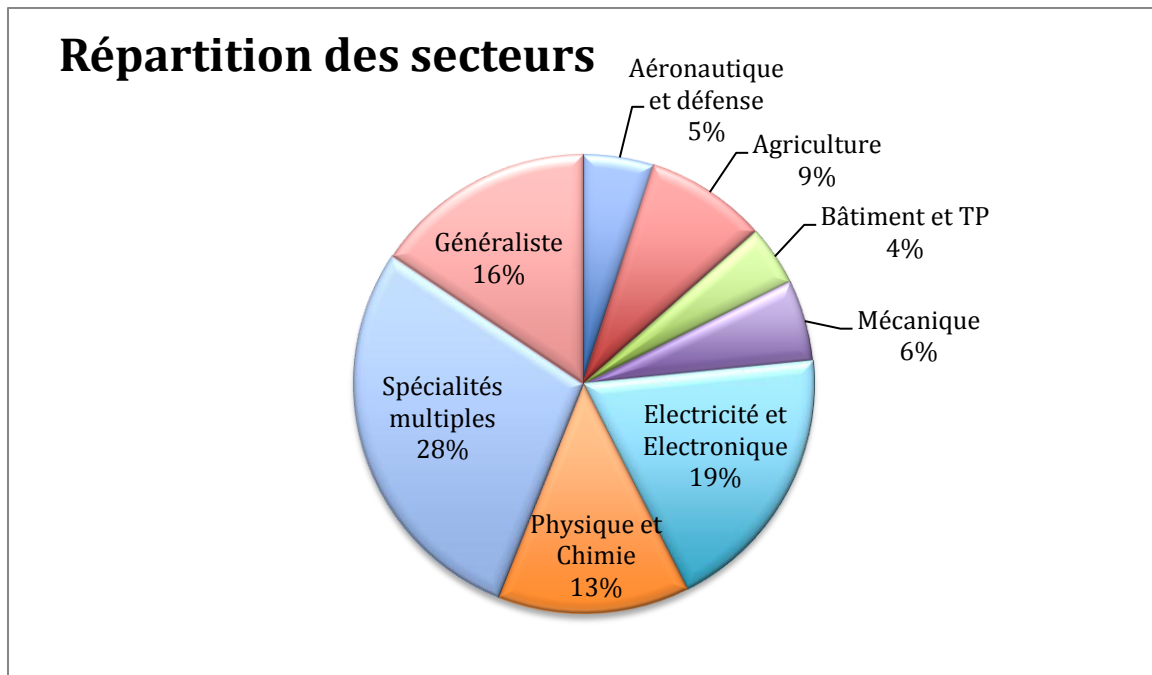
Notre métier, à travers nos associations et l'IESF, représente une véritable force vive de la nation française avec plus d'un million de membres qui maîtrisent parfaitement les techniques et les technologies et surtout leur évolution dont dépend directement l'avenir de notre pays. Pourtant, en tant que structure unique, nous sommes encore aujourd'hui insuffisamment écoutés, reconnus et représentés auprès des pouvoirs publics, des administrations, des élus et de la population.



1.4 Notre «rayonnement et champs d'actions » (ce sont tous les secteurs de l'économie et de la modernité)

En effet, tous les secteurs de l'économie de notre pays sont concernés par l'ensemble des associations et des membres d'IESF qui la composent, que ce soit :

- Sur le plan technique, en dehors des écoles généralistes très ouvertes, la plupart des spécialités sont représentées : aéronautique et défense, physique et chimie, agriculture, environnement, bâtiment et travaux publics, énergie, mécanique, transport, télécom, numérique, réseaux...



- Sur le plan managérial et comportemental pour les domaines suivants : management, innovation, recherche et développement, sécurité industrielle, qualité de conception et de production, analyse de la valeur, commerce et marketing industriel, mixité-parité, international...

IESF représentant tous les ingénieurs et scientifique, doit encore mieux se structurer pour améliorer son impact sur la société !

ci-après sont résumés les principaux objectifs d'IESF et les moyens qui ont été mis en place pour les atteindre... ceci dans le but de mesurer le ressenti des associations et connaître les orientations souhaitées par elles pour IESF...

2 La structure d'IESF

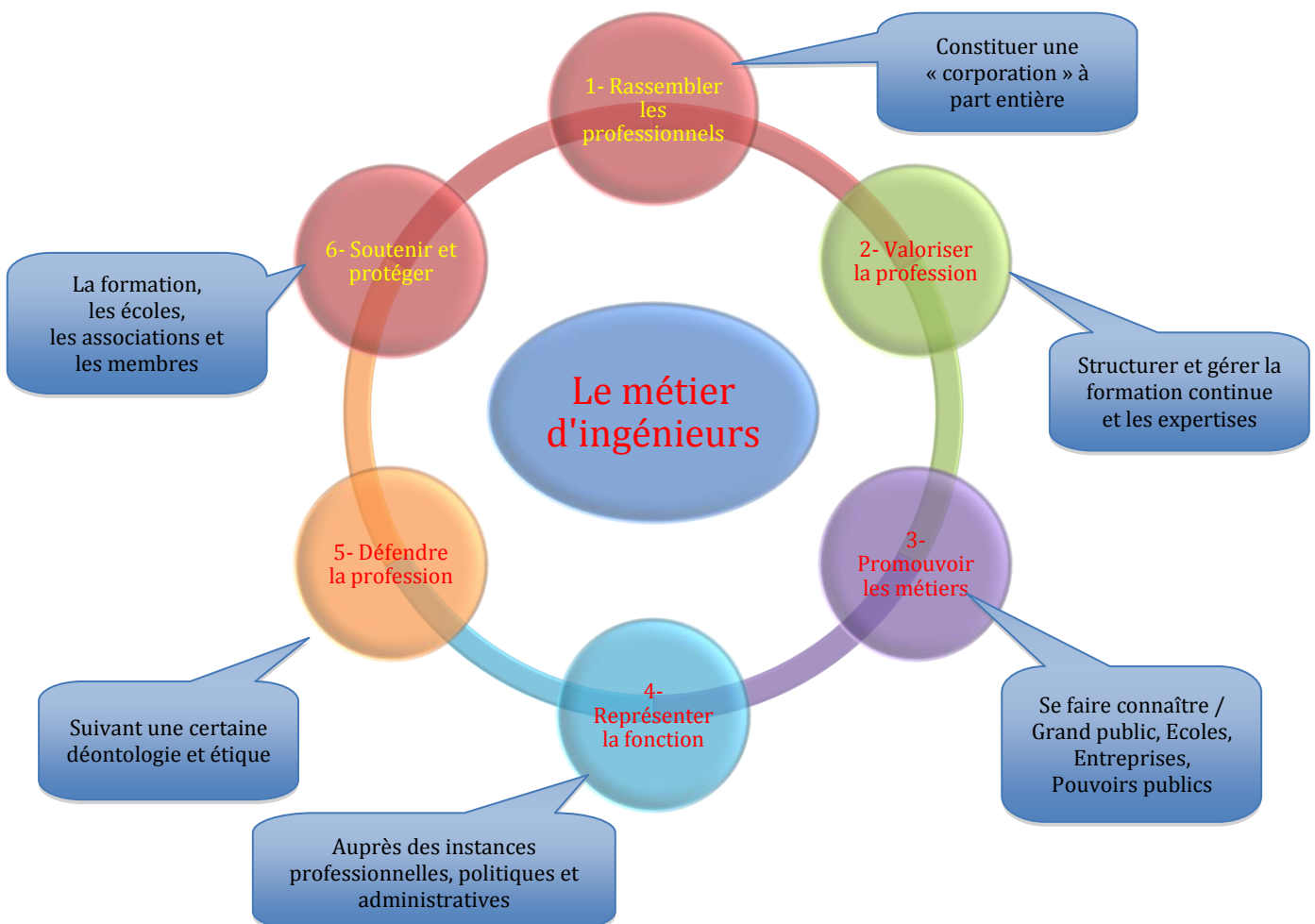
Les ingénieurs français créent le 4 mars 1848 un organe représentatif de la profession : la Société Centrale des Ingénieurs Civils. Elle est reconnue d'utilité publique le 22 décembre 1860 sous le nom de la société des Ingénieurs Civils de France (ICF).

Le 10 juillet 1934 est voté la loi sur « les conditions de délivrances et usage du titre d'ingénieur diplômé »... elle n'a pas évoluée depuis cette date !

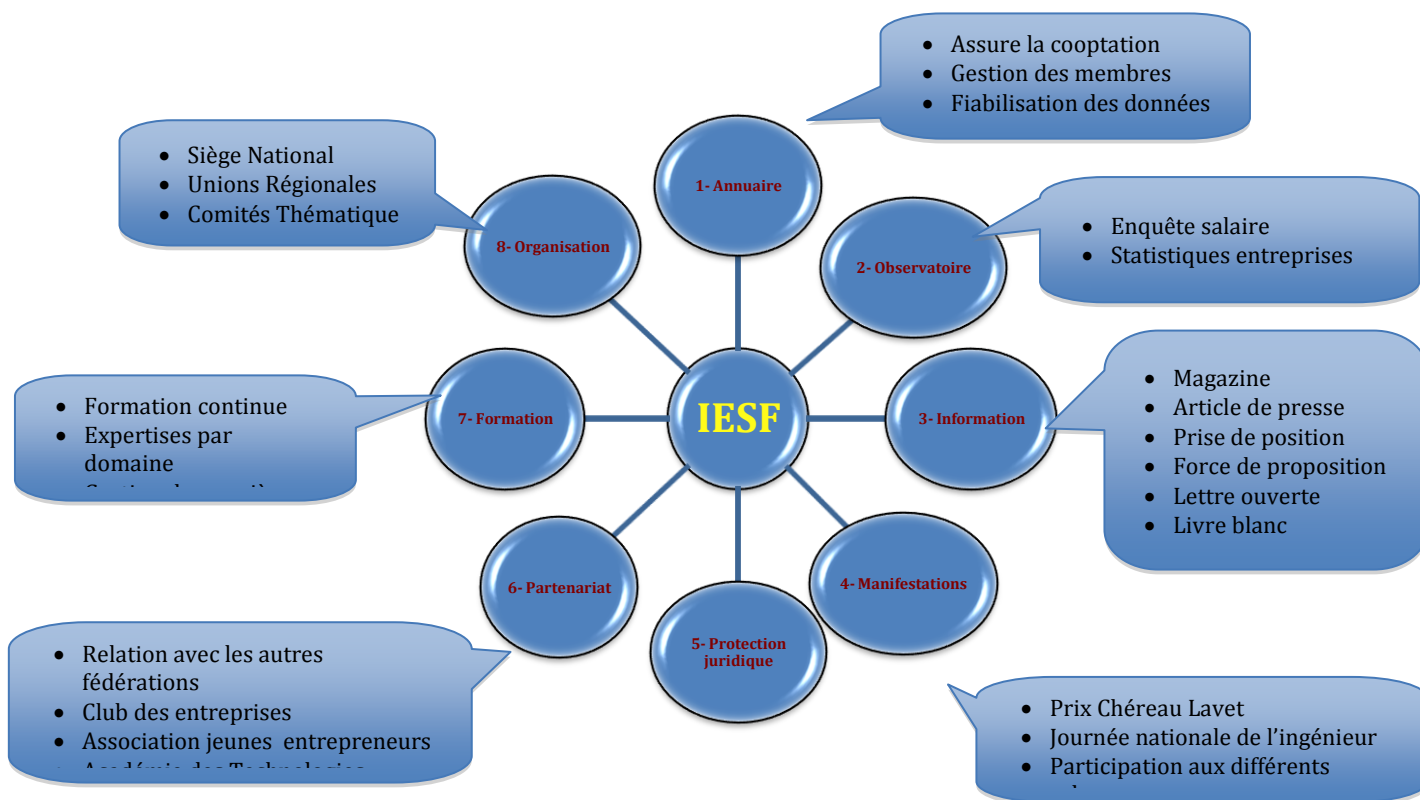
D'autres organismes fédérateurs se créent ensuite et se regroupent en 1992 en Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF) qui devient en 2010 : Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF).

Indépendante et apolitique, IESF structure le métier d'ingénieur, se définit des objectifs et se donne des moyens pour les atteindre.

2.1 Les 6 objectifs d'IESF/métiers



2.2 Les 8 moyens actuels



2.3 Conclusion

Un regroupement professionnel des ingénieurs et scientifiques qui exercent le métier d'ingénieur doit avoir un caractère officiel, sans pour autant tomber dans le travers du corporatisme ou des confréries quelques peu désuètes et critiquables.

Ce regroupement doit être chargé par la loi de veiller au maintien des principes de compétence, de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la fonction dans le respect d'un code déontologique et d'une certaine éthique (parfaitement défini).

L'accès à la profession et à son maintien doivent être règlementés par des dispositions législatives. La loi doit restreindre la pratique de la fonction aux seuls membres habilités de cet organisme.

C'est ce vers quoi notre « population » d'ingénieurs doit tendre et doit demander aux pouvoirs publics... et l'obtenir, afin d'être reconnus, entendus et respectés.

3 La problématique d'IESF

Le diplôme d'ingénieur est délivré par chaque école suivant ses propres critères (connaissances techniques et autres) et pour être reconnu par l'état, l'enseignement dispensé doit répondre à certaines règles précises définies par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et contrôlé par elle.

Or cette commission est composée de 32 membres répartis en 3 collèges.

1^{er} collège : 16 membres de l'enseignement supérieur (en réalité : 8 éminents enseignants de très haut niveau mais totalement déconnectés des problèmes inhérents aux ingénieurs de terrain et du secteur industriel),

2^{ème} collège : 8 membres parmi les organisations d'employeurs (les plus « représentatifs » (?)) (En réalité : 3 MEDEF+1 de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)

3^{ème} niveau : 8 membres parmi les associations et organisations syndicales (en réalité : 2 IESF+ 1CGC+1CFDT+1CGT+1FO+1CFTC)

De plus ces membres sont nommés par arrêté du ministre de l'éducation nationale ! (Et non par celui de l'industrie !)

Il convient de remarquer que la représentativité des besoins réels de l'industrie (pourtant la base de l'économie française et du développement des technologies nouvelles) n'est assuré que par 4 représentants du Patronat et par 5 représentants syndicaux (dont la neutralité politique n'est pas totalement assurée) !...

Le niveau véritablement « opérationnel » de l'industrie (les pairs) n'est en fait représenté que par 2 personnes d'IESF... qui sont de surcroît retraité !

L'industrie et l'avenir de l'économie en France ne sont donc pas véritablement représentés par cette instance pour :

- **la définition des règles et des programmes (dont les industriels ont besoin à cours et moyens termes),**
- **la délivrance et la reconnaissance des diplômes dont le pays a véritablement besoin,**
- **la défense en fait de la « corporation des ingénieurs » !**

d'où la nécessité impérieuse de se faire mieux connaître et mieux entendre auprès des pouvoirs publics et du grand public.

Pour ce faire, il peut être intéressant de se faire « aider » et appuyer dans cette démarche par les confédérations professionnelles tels que le SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique), le GIMELEC (Groupement des Industries de Matériels d'Equipements Electrique et Electronique), la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), la FIF (Fédération des Industries Ferroviaires Françaises), l'AFFI (Association Ferroviaire Française des Ingénieurs et Cadres)... et bien d'autres encore de tous les secteurs de l'industrie.

A noter que

- les enseignants du primaire ou du secondaire ne sont pas en mesure de parler et promouvoir le métier d'ingénieur (par méconnaissance de la profession), d'où l'intérêt de mener des campagnes d'information par les associations et par IESF,
- les organisations comme la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) ou la CGE (Conférence des Grandes Ecoles) dont le rôle est éminemment important, ne peuvent en aucun cas être favorables à une implication et une reconnaissance plus forte d'IESF dans la défense de l'intérêts des ingénieurs et

des scientifiques... puisqu'ils perdraient un certain « pouvoir » dans les décisions et qu'ils ne reconnaissent pas les « non diplômés ».

Une réflexion plus profonde serait à engager pour que les formations universitaires intègrent des stages en entreprise (afin que soit prise en compte la composante industrielle indispensable dans la vie active) et les écoles d'ingénieurs devraient pousser davantage leurs élèves vers la recherche et les activités doctorantes...

4 Les différents axes de développements

4.1 La reconnaissance par les pouvoirs publics

Compte tenu de ce qui précède, une demande officielle auprès des pouvoirs publics est donc apparue nécessaire afin qu'ils structurent et légifèrent sur nos droits et nos devoirs en tant que responsable de notre devenir.

Cette démarche a justifié la constitution du groupe de travail **SPRING** (Structure PProfessionnelle des INGénieurs et scientifiques) dont l'essentiel de la mission est la suivante :

« Définir une structure professionnelle légitime dans la représentation des ingénieurs et des scientifiques reconnue par les pouvoirs publics, acteur social de premier rang et interlocuteur privilégié ».

Avec pour objectifs:

- **Faire reconnaître l'ingénieur et le scientifique comme des acteurs incontournables dans le développement de la nation** - *Des compétences au service de la nation pour un développement sur le court et surtout le moyen et le long terme.*
- **Accompagner l'ingénieur et le scientifique dans leurs positions citoyennes** - *A l'écoute des besoins du pays, socialement et économiquement responsables et contributeurs significatifs à la protection de la société.*

Objectifs pouvant se décomposer en 6 missions :

- **Représentation et promotion de la profession** - *Reconnaissance du rôle de l'ingénieur et du scientifique comme acteurs majeurs de la compétitivité et du progrès, etc.*
 - Besoin d'assurer la reconnaissance des pouvoirs publics et le soutien des entreprises
 - Le registre des Ingénieurs & Scientifiques
 - Le suivi régulier des compétences professionnelles & personnelles
 - Plus de 90% de la profession représentée : la base de la légitimité
- **Promotion de la formation initiale de l'ingénieur** - *Une formation originale au plan international et reconnue par les entreprises françaises et étrangères pour les compétences professionnelles acquises*
 - Valoriser la formation et le système d'accréditation CTI
 - Besoin d'assurer la cohérence et d'établir des repères entre les différentes certifications (France et International)

- **Formation tout au long de la vie professionnelle**
 - Assurer le développement, voire la validation des compétences pour les ingénieurs et les scientifiques
 - Délégation de la puissance publique? (validation directement ou par un organisme partenaire des compétences nécessaires)
- **Protection et progrès de la société** - *A travers les compétences professionnelles et personnelles des I&S, y compris l'esprit d'innovation et d'entreprise*
 - Garantir ou faire garantir le niveau de compétences requis pour l'exercice du métier d'ingénieur
 - Faire la pédagogie du métier auprès du public
- **Déontologie et éthique** - *Un comportement exemplaire*
 - Conception et suivi de la charte d'éthique
 - Formulation sur demande d'avis pour les administrations et les entreprises
- **Expertise scientifique et technique** - *La légitimité de la structure se fonde sur l'expertise technique qu'elle serait susceptible de mobiliser, grâce à son réseau d'experts, en relation avec les sociétés savantes concernées*
 - Participer aux grands débats de société

4.2 Autres options possibles d'évolutions

Dans le cas où cette notion de groupement professionnel n'arrive pas à obtenir l'adhésion de tous, il peut être judicieux de proposer pour les irréductibles, une solution alternative par l'appartenance à un « corps » Ingénieur et Scientifique de France qui pourrait se faire par cooptation à ce groupe en valorisant leur appartenance et en la structurant suivant plusieurs niveaux hiérarchiques:

- chaque entité (école, université, entreprise...) délivre son propre **titre d'ingénieur** (« école » ou « maison ») suivant les règles habituelles (peut être à redéfinir plus précisément)
- dans la mesure où IESF (ou l'ordre correspondant) valide le diplôme (avec une plus grande implication dans la CTI), le diplômé devient alors un **Ingénieur Affilié** (à l'ordre).
- lorsque cet ingénieur suit un cycle de formation continue pour améliorer ses connaissances tout au long de sa carrière, il deviendrait alors un **Ingénieur Labelisé** (par l'ordre)
- enfin, lorsque ce même ingénieur développe des solutions originales et innovantes et qu'il maîtrise certains sujets en particulier avec une certaine expertise, il deviendrait alors **Ingénieur Expert**.

Cette proposition semble juste et équitable, et devrait recueillir (après certainement quelques critiques, discussions et ajustements) l'adhésion d'un plus grand nombre (à noter qu'il y aura toujours des opposants systématiques au changement !)

4.3 Préparer la mutation de la fédération des associations vers une structure unique (un ordre IESF ?)

L'avenir des associations d'anciens diplômés est incertain et le nombre d'adhérents tend

malheureusement à se réduire chaque année un peu plus alors que les diplômés sont de plus en plus nombreux!

La multiplication des réseaux sociaux explique en partie cette regrettable évolution et concurrence qui était pourtant la raison d'être des réseaux associatifs d'anciens.

Il y a incontestablement une dispersion des forces et IESF (ou l'ordre correspondant) pourrait avoir un rôle à jouer plus fort sur le plan régional comme sur le plan national...

En effet, il faut pouvoir réfléchir à un transfert progressif mais inévitables des différents services offerts par chacune des associations vers l'ordre IESF... cela pourrait concerner les services suivants :

- Un **annuaire** commun ce qui est un premier exemple (déjà presque existant).
- Les **revues**, lettres, bulletins regroupés ce qui pourrait être un autre exemple d'optimisation pour éviter la dispersion (ou l'inexistence pour certaines associations)
- la **formation** qui pourrait dans certains cas être soit spécialisée (pour atteindre une expertise sur un sujet), soit croisée (une spécialité de l'un pouvant servir à d'autres suivant les évolutions de carrières), soit transverse (sur des sujets commun à toute les disciplines... informatique, langues, comptabilité, management...)
- La **gestion de dossiers technique d'expert** que chacun pourrait consulter suivant ses besoins ou ses intérêts (vivier technologique et répertoire tenu à jour)....
- le **recrutement** qui pourrait même se « professionnaliser » face aux multiples agences pour l'emploi, cabinets de recrutement, chasseurs de tête...
- le **soutien et le conseil** des membres dans l'évolution de leur carrière professionnelle, voir avec des structure du genre portage...

Cette mutation non encore programmée semble inévitable et il conviendrait de commencer à la préparer... à condition que la structure permette cela.

A noter que la réduction du nombre d'adhérents et donc du montant des cotisations sera compensé par la mutualisation des services offerts, le regroupement des forces vives et l'effet de masse...

5 Questionnaire pour mesurer la position de chacun et d'orienter la démarche d'IESF

5.1 Sur les 6 objectifs

En tant qu'association qu'est-ce qui vous paraît le plus important comme **objectifs** à atteindre et à développer ? à classer de 1 à 6 par ordre de préférence.

	Pour votre association	Pour IESF
1. Rassembler les professionnels		
2. Valoriser la profession		
3. Promouvoir les métiers		
4. Représenter la fonction		
5. Défendre la profession		
6. Soutenir		

5.2 Sur les 8 moyens

Quelles sont les **moyens** mis en place qui sont les plus attendus par les membres de votre association ? à classer de 1 à 8 par ordre de préférence.

	Pour votre association	Pour IESF
1. Annuaire		
2. Observatoire		
3. Information		
4. Manifestations		
5. Protection juridique		
6. Partenariats		
7. Formation		
8. Organisation		

5.3 Autres suggestions proposées

Chacun doit faire un commentaire et donner des suggestions sur l'évolution des associations (à noter que l'avis des jeunes sera déterminante) et sur son avenir.

.....

